



Fédération Française des Pêches Sportives

Siège Social 1 Avenue Pierre de Coubertin
75013 PARIS Cedex

COMPTE-RENDU DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2020

Les conditions sanitaires liées au coronavirus nous ont amené à tenir nos deux assemblées générales ordinaire et extraordinaire par visioconférence avec le module WEBEX comme nous l'avons indiqué dans différentes notes diffusées depuis mars dernier.

La séance a débuté à 14 Heures le samedi 27 Juin 2020 avec les responsables des Commissions Régionales de discipline suivants qui ont rejoint la visioconférence à savoir :

Les présents effectifs

ASSAILLY Jean-Luc	BARBAS Mattias	BERGOT Gaël
BOURON Jean-Claude	CAMPIONE Sandra	DEPALLE Daniel
KOLEVITCH Philippe	LACAMPAGNE Patrick	LIBERMAN Roger
LINARD Frédéric	MORTEMOSQUE Daniel	NUTTENS Marcel
RALUY Pascal		

Les responsables représentés

AUJON Patrick représenté par QUERNEC Jean-Luc
BANEGUES Alain représenté par MORGA Patrick
BORDE Jany représenté par MORVAN Louis
DEKNUYT Jean-Pierre par MORGA Patrick
DELISLE Pascal par VILAIN Edmonde
FALGA Pierre par DE CASTRO Fernand
FEY Estelle par DE CASTRO Fernand
FUSEAU Marc par DE CASTRO Fernand
GAVANI Raphael par REGIS Alain
GUERIN Stéphane par DE CASTRO Fernand
HUMBERT Bernard par QUERNEC Jean-Luc
JUDE Hervé par DE CASTRO Fernand
MAMMERI Amine par LAREUZE Alain
PATIN Nicolas par DE CASTRO Fernand
POINSIGNON Jean-Claude par QUERNEC Jean-Luc
RICARD Patrick par QUERNEC Jean-Luc
TERS Olivier par BOURDIN Jacky
ZEQUES Philippe par ASSAILLY Jean-Luc

Ces responsables détenant 339 Voix sur 404 possibles soit 83,91% des droits de vote, ces deux assemblées peuvent donc valablement délibérer.

Le Président Jacques GOUPIL prend la parole pour l'ouverture de **l'Assemblée Générale Ordinaire** en rappelant l'ordre du jour qui est le suivant :

- 14 H 00 Accueil des représentants
- 14 H 15 Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président National Jacques GOUPIL
Adoption du procès-verbal de l'AG du 30 Mars 2019
Rapports nationaux
 Rapports du Président National et du Secrétaire général.
 Rapport financier du Trésorier Général pour l'exercice 2019 et présentation Budget 2020
 Rapport des Vérificateurs aux comptes
- 15 H 30 Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président National Jacques GOUPIL

Il présente d'abord son rapport moral ci-dessous :

Rapport moral AG du 27 Juin 2020

L'Assemblée Générale Extraordinaire prévue initialement le 11 décembre 2019 a été reportée plusieurs fois en raison de la grève dans les transports publics puis programmée le 29 Mars 2020 en même temps que l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire.

La très grave crise sanitaire liée au COVID 19 nous a contraints à nouveau à renoncer à l'organisation physique de ces deux assemblées.

C'est ainsi, que, comme la loi nous le permet dorénavant nous avons décidé l'organisation en visioconférence de ces deux assemblées ce jour 27 juin 2020.

Ceci n'est pas très convivial et ne permettra pas d'ouvrir de larges échanges sur nos actions et nos performances sportives 2019 pourtant très remarquables, pour nous en tenir à nos seules obligations statutaires de validation de la gestion 2019 et pour décider de la modification des statuts qui vous est proposée par votre Comité Directeur de la FFPS.

Néanmoins je ne résiste pas évoquer en quelques lignes trois faits marquants de 2019 :

- la remise en marche de notre Commission Nationale FFPS /Mouche
- Une pluie de titres mondiaux et de médailles sportives
- le projet d'évolution de nos statuts.

La relance de la Commission Mouche :

L'initiative en revient à un petit groupe de pêcheurs sportifs à la Mouche que nous avons rencontrés avec quelques membres du Comité Directeur FFPS sur le salon de Clermont où nous avons posé les bases d'un redémarrage actif et consensuel.

Jacky BOURDIN a été désigné par ses collègues moucheurs pour assumer cette mission avec l'appui de l'ensemble de la FFPS.

La Commission FFPS /Mouche est maintenant sur de bons rails et a retrouvé un fonctionnement normal avec ses légendaires succès sportifs.

Nos résultats sportifs internationaux en 2019 :

Pas moins de 26 médailles dont :

- 5 titres de Champion du Monde :
 - Masters (ED)
 - U 15 (ED)
 - U 25 (ED)
 - Seniors (ED)
 - Seniors (Mouche)
- Le premier titre Mondial Féminin (Carpe)
- 1 titre de Champion d'Europe (Mouche)
- 2 victoires en tournoi international :
 - Tournoi des 5 nations (Mouche)
 - Tournoi des Nations (U25 ED)

Je ne connais aucune Fédération Française Sportive qui peut se prévaloir d'un tel palmarès.

Bravo à tous nos compétiteurs et encadrants.

La révision des statuts :

Le changement important qui vous est proposé et qui a été validé par le Comité Directeur FFPS consiste à transférer le droit de vote lors des AG FFPS des Présidents des Commissions Régionales aux Présidents des Clubs.

Cette proposition découle du débriefing que nous avons eu au Ministère des Sports à l'issue de la mission Accord Sports où il nous a été reproché une gouvernance peu démocratique à l'égard de nos clubs.

L'arbitrage en cours par l'Agence Nationale du Sport des demandes de subventions au profit de nos structures déconcentrées (ex. subventions CNDS) va dans le même : il nous est demandé d'arbitrer en faveur des clubs et moins en faveur des CD et des CR.

En terminant je voudrais remercier mes collègues du Comité Directeur FFPS qui s'investissent dans un esprit Fédéral.

Jacques GOUPIL
Président de la FFPS

Après cela il passe la parole au Secrétaire Général qui présente aussi son rapport de gestion ci-dessous :

Nous devons avant tout vous rappeler les difficultés enregistrées pour l'organisation de nos différentes réunions du fait des grèves à répétition depuis le mois de novembre dernier ce qui nous a amené à reporter le Comité Directeur et l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue le 11 Décembre 2019, le Comité Directeur du 8 Janvier 2020 et avec le Coronavirus et le confinement nous avons été amené finalement à procéder par visioconférence comme l'ordonnance 2020 -321 l'a permis.

Tout d'abord pour répondre aux exigences du Ministère des Sports nous avons dû préparer un projet de plan de développement fédéral dans un cadre défini par le Comité National Olympique et Sportif Français que nous avons remis après observations des responsables des Commissions Nationales au Ministère des Sports.

Nous avons aussi affronté la mise en place de l'Agence Nationale du Sport (ANS) qui a repris dorénavant la gestion de la convention d'objectif de notre Fédération ainsi que la gestion du CNDS ce qui nous a obligé à modifier notre manière de faire dans ce domaine.

Jacques GOUPIL, Jean-Luc QUERNEC et moi-même avons eu un entretien avec notre référent de l'Agence Nationale du Sport le 4 Février dernier au cours duquel nous avons fait le point des conditions dans lesquelles nous allons dorénavant fonctionner.

Tout d'abord il est confirmé que la gestion et le suivi de la Convention d'Objectifs se fera dès 2020 par l'Agence Nationale du Sport et non plus par le Ministère des Sports et qu'en ce qui concerne les financements obtenus par le biais du CNDS ceux-ci se feront aussi par l'Agence Nationale du Sport ce qui va engendrer différentes modifications pour nos structures Clubs, Comités Départementaux et Comités Régionaux.

En effet les financements sont dorénavant centralisés au sein de la Fédération par une attribution de fonds pour la convention d'objectifs de la Fédération et une attribution de fonds spécifiques pour nos instances déconcentrées Clubs, Comités Départementaux et Régionaux.

Nous allons devoir maintenant faire en sorte que nos instances déconcentrées nous fassent des propositions en fonction des éléments contenus dans la note d'orientation de l'AGENCE.

Ceci va entraîner une modification de notre circuit financier et administratif pour ces opérations.

Le calendrier des opérations :

Nous allons recevoir une somme de 95 000€ au titre de la Convention d'objectifs de la FFPS (reconduction pure et simple de la convention de 2019) et une somme de 62 225€ au titre des actions répertoriées pour 2020 par le CNDS pour nos instances déconcentrées. Il fallait donc établir la liste des actions des instances déconcentrées

pour le 15 Avril 2020 afin de permettre une transmission à l'Agence Nationale du Sport dernier délai fin Juin prochain.

Les problèmes à résoudre rapidement :

Nous constatons un manque de référence des instances dirigeantes de nos Comités Départementaux sur le site HEVA (Président, adresse, référence mail etc.)

Apparemment seuls 25 Comités Départementaux sur 78 sont complets.

Il en est de même pour les références des clubs.

Comment exporter ces références pour nos fichiers d'envoi par mails.

Mise au point de la méthodologie comptable, financière ??

Enfin pour la mise en place et le suivi de ces opérations et surtout décider des choix d'actions l'Agence nous a demandé de mettre en place une Commission que nous avons composée ainsi :

Président de la Commission Louis MORVAN, membres Edmonde VILAIN, Jacky BOURDIN, Michel POLYDOR, Jacques GOUPIL et Patrick LACAMPAGNE et Audrey NUTTENS.

Louis MORVAN

Secrétaire Général de la FFPS

Jacques GOUPIL demande ensuite à Edmonde VILAIN la Trésorière Générale de la FFPS de présenter les éléments financiers de l'exercice 2019 qui se trouvent joints en annexe 1. Celle-ci fait quelques commentaires et un résumé des éléments contenus dans la présentation du Bilan, du compte de Résultat et des états financiers.

Il demande ensuite au Vérificateur aux Comptes de bien vouloir présenter son rapport.

Alain GERARD donne lecture de celui-ci qui est le suivant en précisant quelques points :

Vérification des comptes de la FFPS pour l'exercice 2019

Remarques d'Alain GERARD

En raison des contraintes liées à la pandémie, les trois vérificateurs des comptes de la FFPS n'ont pas pu se réunir avec les trésoriers. Pour le même motif, les pièces comptables n'ont pas été mises à leur disposition et seuls les principaux documents comptables, compte de résultat et bilan, leur sont parvenus par e-mail

Compte consolidé FFPS

La situation financière globale de la FFPS est saine puis que l'exercice 2019 aboutit à un déficit négligeable de 2 K€ sur un chiffre d'affaire de 1 091 K€

La répartition de cette somme par commission est apparue dans les comptes gérés par chacune

La situation est variable suivant les disciplines.

Les liquidités sont évaluées à 450 K€ provenant essentiellement de l'ED

Compte ED

Son contrôle a déjà été effectué par les vérificateurs de la commission ED.

Le léger déficit de 31 K€ est essentiellement lié à des frais exceptionnels de participation au championnat du monde en Afrique du Sud. Comme indiqué précédemment les disponibilités de l'ordre de 255 K€ sont suffisantes pour le supporter

Il n'appelle pas d'autre observation

Compte Carpe

Celui-ci est présente un excédent de 15 K€ mais comme les années précédentes grâce à une grosse subvention d'équilibre de 66 K€.

Par ailleurs j'ai pu observer en tant que secrétaire du CR Grand Est que certaines dépenses, d'un montant certes limité, concernant le championnat du monde féminin sont imputées au niveau régional de la commission qui, à décharge, fonctionne uniquement sur ses fonds propres.

Compte carnassier

Celui-ci présente un déficit de clôture de 25 K€ qui ne pourra être renouvelé car il n'y a plus de réserve de trésorerie.

Il faut à l'avenir impérativement trouver une solution afin d'équilibrer les comptes

Compte Mer

En total équilibre avec une trésorerie de 90 K€. Donc en comptabilité tout est parfait en 2019

Compte mouche

Egalement pour cette commission au fonctionnement tout récent les finances sont saines avec un excédent de 13 K€

Compte siège

Celui-ci est excédentaire de 21 K€ dont 6,4 de ressource exceptionnelle.

La trésorerie s'élève à 60 K€

En conclusion,

La situation financière globale est tout à fait satisfaisante mais avec des fonctionnements très (trop) disparates suivant les commissions.

La FFPS me paraît encore dans une phase de transition, la fusion est encore surtout administrative plus que réelle.

Alain Gérard

Edmonde VILAIN présente ensuite le projet de Budget 2020 que vous trouverez en annexe n°2 en précisant la réception de la convention de l'ANS.

Suite à une intervention de Jacky BOURDIN, Jacques GOUPIL souhaite qu'une réunion soit organisée entre les deux trésoriers et les responsables des Commissions Nationales ou des trésoriers avec l'aide éventuelle des vérificateurs au compte pour redéfinir les lignes budgétaires qui permettraient d'obtenir une ventilation des éléments et éviter des regroupements de charges ou de produits non appropriés avec une application pour l'exercice comptable de 2021.

Plus rien n'étant à débattre nous avons procédé au vote comme prévu dans l'ordre du jour et le Président donne la parole à Louis MORVAN qui indique comment nous allons procéder.

Celui-ci, tout d'abord à partir de la liste des responsables des Commissions Régionales il procède à l'appel afin de vérifier la présence effective de ceux-ci car dans la liste des participants apparaissant sur le site WEBEX il y a des incertitudes avec des références non connues.

Après cela il précise qu'il va demander dans l'ordre chronologique de la liste à chaque présent d'indiquer sa position quant à l'approbation de tous les éléments de l'ordre du jour.

A la clôture du vote aucun vote « non » et « abstention » n'a été prononcé en conséquence L'ensemble des éléments de l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents et des mandataires à savoir 339 Voix sur 339 Voix.

Jaques GOUPIL remercie l'ensemble des responsables qui se sont prononcés et procède à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire et à l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

15 H 30 Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le Président National Jacques

 Approbation des nouveaux statuts applicable à compter de l'exercice 2021

 Approbation du nouveau règlement intérieur applicable à compter de l'exercice 2021

 Approbation du nouveau Comité Directeur

 Approbation du Plan de Développement de la FFPS

16 H 30 Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le Président National Jacques GOUPIL

Le Président rappelle les différents éléments qui nous ont conduits à modifier les Statuts à savoir notamment que lors de la réunion au Ministère à laquelle nous avons été conviés portant sur les conclusions de l'audit du Cabinet Sport Accord les deux membres

du Ministère et la lettre de Marc LEMERCIER Directeur adjoint nous reprochait le manque de démocratie dans notre rédaction.

Jacques GOUPIL fait ensuite des commentaires sur les paragraphes rectifiés dans les nouveaux statuts et approuvés par le Comité Directeur afin que chacun enregistre les modifications et les raisons de celles-ci.

Il s'ensuit une discussion portant sur différents points tels que le nombre de pouvoirs possibles détenus par une seule personne, la mise en place des listes pour les élections des membres du Comité Directeur avec une éventuelle incidence sur la représentation pour les Commissions Nationales de disciplines.

Jean-Luc QUERNEC demande à porter sur le présent compte-rendu pour précision le fait que les Commissions Nationales peuvent choisir pour l'élection de leur Comité Directeur un mode de scrutin différent de celui de la Fédération.

Il en fait de même pour le Règlement Intérieur qui se trouve rectifier principalement de par les modifications intervenues pour les statuts.

Ensuite Louis MORVAN prend la parole pour expliquer le retard pris dans la validation du nouveau Comité Directeur qui a vu la cooptation de trois membres à savoir Jacky BOURDIN, Gaël BERGOT et Hervé KAJETANIAK.

Il s'agit des cooptations faites par le Comité Directeur et qui devaient être validés par l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue le 11 Décembre 2019 qui n'a pu se tenir comme les suivantes d'ailleurs comme déjà expliqué.

Vous allez donc devoir valider ces cooptations à savoir comme administrateurs Gaël BERGOT et Hervé KAJETANIAK et comme Vice-président responsable de la Commission Nationale MOUCHE Jacky BOURDIN.

A la demande du Président, Louis MORVAN lance le vote dans les mêmes conditions que pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

A la clôture du vote le résultat est le suivant :

319 voix « pour »

20 voix « Contre » les statuts » exprimées par Fernand DE CASTRO

En conséquence l'ensemble des éléments de l'ordre du jour est approuvé.

Jaques GOUPIL remercie l'ensemble des responsables qui se sont prononcés et procède à la clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 16 Heures le Samedi 27 Juin 2020.

Le Secrétaire Général
Louis MORVAN

Le Président
Jacques GOUPIL

PRODUITS F.F.P.S. 2019

Le montant des produits de la F.F.P.S. 2019 est de 1 089 823 euros répartis comme suit

- Produits d'exploitation : 1 001 290 euros,
- Produits financiers : 3 810 euros,
- Produits exceptionnels : 84 723 euros.

CHARGES F.F.P.S. 2019

Le montant des charges de la F.F.P.S. 2019 est de 1 092 342 euros répartis comme suit

- Charges d'exploitation : 1 091 358 euros,
- Charges financières : 4 euros,
- Charges exceptionnelles : 980 euros.

RESULTAT F.F.P.S. 2019

Le Résultat est déficitaire de 2 519 euros

ANNEXE N°1 - SUITE -

COMPTES FINANCIERS 2019

ACTIFS DE LA FFPS AU 31/12/2019:

568 792,00

Immobilisations incorporelles et corporelles	8 615,00
Stock de Marchandises	22 421,00
Avances et Acomptes	7 429,00
Valeurs mobilières	123 296,00
Disponibilités	326 758,00
Créances	62 356,00
Charges constatées d'avance	17 917,00

PASSIF DE LA FFPS AU 31/12/2019:

568 792,00

Fonds associatifs	387 020,00
Résultat de l'exercice	2 519,00
Report à nouveau	125 294,00
Dettes Fournisseurs	12 000,00
Autres dettes	43 137,00
Produits constatés d'avance	3 860,00

F.F.P.S.
BUDGET PREVISIONNEL 2020

Dépenses		Recettes	
Achats de marchandises et Fournitures Adm.	15 945,00 €	Vente de marchandises et produits finis	8 300,00 €
Frais Généraux	13 884,00 €	Subventions Sponsors	70 300,00 €
Ligne de vêtements	13 000,00 €	Epreuves Evénementielles	2 500,00 €
Assurances	18 000,00 €	Affiliations Clubs	59 200,00 €
Honoraires	16 000,00 €	Licences	410 500,00 €
Frais de Formation	26 500,00 €	Subvention Ministère	95 000,00 €
Frais Communication	11 300,00 €	Subvention ANS	74 725,00 €
Trophées, Médailles	10 500,00 €	Subvention CNOSF	3 500,00 €
Achat lots	16 000,00 €	Subvention FNPF	35 000,00 €
Participation rempoissement	3 000,00 €	Produits issus Compétitions Sportives	139 325,00 €
Déplacements CD et EDF	570 185,00 €	Produits Financiers	3 700,00 €
Frais de réception	2 500,00 €	Subventions d'équilibre	52 250,00 €
Frais postaux et télécommunications	5 300,00 €	Produits	46 034,00 €
Services bancaires	1 200,00 €		
Cotisations	3 700,00 €		
Liaisons Informatiques	3 500,00 €		
Dotations écoles de pêche	19 200,00 €		
Subventions, Dotations CD, CR, CLUBS, ORGANISATEURS	208 775,00 €		
Autres charges diverses	4 475,00 €		
Commission Médicale	750,00 €		
Dotations amortissements	12 400,00 €		
Investissements (logiciel LICENCES, CLASSEMENT)	23 500,00 €		
Impôts sur les bénéfices	720,00 €		
Total des dépenses	1 000 334,00 €	Total des recettes	1 000 334,00 €

SIEGE	190 025,00
CARNASSIERS	69 075,00
CARPES	89 250,00
EAU DOUCE	359 700,00
MER	170 850,00
MOUCHE	121 434,00
	1 000 334,00